

THIERRY MOREL  
&  
ASSOCIÉS

— ◆ —  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**RAPPORT ANNUEL**  
**DE**  
**TRANSPARENCE**

**DECEMBRE 2017**

*Etabli en application des dispositions  
de l'article R. 823-21 du Code de commerce*

## Préambule

L'article R. 823-21 du Code de commerce impose la publication d'un rapport de transparence par les commissaires aux comptes titulaires de mandats d'entités faisant appel public à l'épargne ou d'établissements de crédit.

Monsieur Thierry MOREL, en sa qualité de représentant de la SA Thierry MOREL & Associés a mis en œuvre ces dispositions pour la première fois, en juin 2010.

## I. Présentation du cabinet

### 1. Histoire

- **Dates importantes**

1963/1998 – Monsieur Jacques GAUDICHAU exerce l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, à CHARTRES (Eure et Loir).

1979 – Monsieur Jacques GAUDICHAU est membre fondateur de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES et accède aux fonctions de Trésorier de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

1985 – Monsieur Thierry MOREL renforce l'équipe du cabinet dans les domaines du commissariat aux comptes.

1986 – Monsieur Jacques GAUDICHAU décide de céder la majorité de l'activité d'expertise comptable à deux experts comptables salariés du cabinet, qui ont créé une structure juridique distincte, exploitée dans des locaux différents. Avec cette cession, le cabinet fait le choix affirmé sur la place, de s'orienter principalement vers l'activité de commissariat aux comptes, avec des collaborateurs dédiés.

1991 – Monsieur Thierry MOREL est expert comptable diplômé et inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes, près la Cour d'Appel de VERSAILLES.

1998 – Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques GAUDICHAU, Monsieur Thierry MOREL crée une société pour la reprise de la clientèle en conservant l'intégralité des collaborateurs du cabinet et assurer ainsi la poursuite des activités du cabinet orientée majoritairement vers les missions de commissariat aux comptes. La SA Thierry MOREL & Associés est inscrite près de la Cour d'appel de VERSAILLES depuis le 17 mars 1998.

2008 – Monsieur Thierry MOREL est élu membre du Conseil de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES (mandature 2009/2012) et assume les fonctions de co-syndic titulaire (mandature 2011/2012). Monsieur Thierry MOREL fait partie de la commission nationale Banque auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2009/2010 et 2011/2012).

2012 - Monsieur Thierry MOREL est réélu membre du Conseil de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES (mandature 2013/2016) ainsi que co-syndic titulaire (mandatures 2013/2014 et 2015/2016). Fin du mandat à la CRCC de Versailles au 31 décembre 2016. Monsieur Thierry MOREL fait partie de la Commission Nationale Banque auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2013/2014, 2015/2016 et 2017/2018).

- **Structure juridique, capital**

Dans le cadre de cette reprise, la SA Thierry MOREL & Associés a été constituée en mars 1998.

La société Thierry MOREL & Associés est une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, dont le capital est actuellement fixé à 200 000 euros.

Le siège social est situé à CHARTRES (Eure et Loir) – 56, rue du Grand Faubourg – Centre Athéna. La SA Thierry MOREL & Associés exerce exclusivement son activité professionnelle à partir de cet établissement (*absence d'établissement secondaire*).

## 2. Activités de la société

- **Données financières**

Le chiffre d'affaires (*HT*) du cabinet pour l'exercice clos en 2017 s'établit à 1,1 M€. Ce chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France, étant précisé que la clientèle est située principalement dans la Région Centre et l'Île de France.

- **Répartition du chiffre d'affaire par activité, pour l'exercice clos en 2017**

Le montant des honoraires facturés (*HT*) pour les missions de contrôle légal des comptes annuels s'établit à 0,8 M€.

Le montant des honoraires facturés (*HT*) pour les autres prestations de service, représentant l'activité d'expertise comptable principalement, et accessoirement les autres missions diverses, représente 0,2 M€.

- **Domaines d'activité**

Le cabinet Thierry MOREL & Associés assume des missions de commissariat aux comptes dans des domaines commerciaux et industriels auprès de PME/PMI régionales, d'une part, mais aussi significativement dans des secteurs d'activités particuliers, tels que banques, Associations ou Fondation, d'autre part.

### 3. Gouvernance

- **Nom du dirigeant**

Monsieur Thierry MOREL, commissaire aux comptes et expert comptable, assume les fonctions de Présidence et de Direction Générale de la SA Thierry MOREL & Associés.

- **Modalités d'organisation et de fonctionnement des organes de direction et d'administration**

Le conseil d'administration de la SA Thierry MOREL & Associés est composé de trois membres.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement, conformément à la Loi et aux statuts et prend toutes décisions nécessaires, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus.

Des réunions d'associés se tiennent par ailleurs régulièrement, en tant que de besoin.

### 4. Réseaux, groupements, associations techniques

- **Forme juridique et organisation**

La SA Thierry MOREL & Associés est un cabinet de droit français, juridiquement indépendant, actuellement non affilié à un réseau régional, national ou international.

La SA Thierry MOREL & Associés (*ainsi que Monsieur Thierry MOREL*) ne détient aucune participation dans un autre cabinet d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et n'assume pas, plus généralement de prestations directes ou indirectes de conseil et/ou formation, pour d'autres entités.

Par contre, suite à l'entrée en vigueur en Droit Français de la Réforme Européenne de l'Audit, et pour permettre la rotation des signataires, des associés du Cabinet AFIGEC sis 26-28, rue Marius AUFAN à LEVALLOIS PERRET (92), ont pris une participation minoritaire au capital de la SA Thierry MOREL & Associés, en mars 2017. Un dossier complet a été déposé auprès de la CNCC pour acter cette modification capitalistique. Monsieur Florent BURTIN, commissaire aux comptes et associé dirigeant du Cabinet AFIGEC a été désigné signataire pour les mandats EIP du cabinet, pour l'exercice 2017.

Depuis sa constitution, la SA Thierry MOREL & Associés est une société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des experts comptables de la Région d'ORLEANS et inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES.

## II. Gestion des risques

### 1. Indépendance

- **Définition du principe d'indépendance selon le cabinet**

Le cabinet Thierry MOREL & Associés affirme sa volonté d'assurer une indépendance par rapport à son environnement local et régional, d'une part, et par rapport au poids naturel d'un client ou d'un groupe, d'autre part.

- **Moyens et procédures de contrôle de cette indépendance**

Avant chaque proposition de nouvelle mission et lors de chaque renouvellement de mandat, une analyse d'indépendance est menée par Monsieur Thierry MOREL afin d'apprécier les circonstances de fait externes et internes, permettant d'accepter ou non la mission confiée.

Le cabinet Thierry MOREL & Associés apprécie annuellement au niveau de la Direction, au cas par cas, sa situation de dépendance éventuelle, eu égard à son environnement direct et indirect, interne et externe, aux spécificités des dossiers ainsi qu'au poids relatif des missions effectuées.

### 2. Contrôle de qualité

- **Systèmes de qualité : définition de la démarche qualité de l'entreprise**

La démarche qualité d'ensemble du cabinet est assumée par la Direction du cabinet, au moyen d'une sensibilisation des collaborateurs à des valeurs de démarche rigoureuse, d'approche des risques d'importance significative, de qualité des contrôles. Par ailleurs, la stabilité des équipes en place sur les dossiers assure une qualité d'ensemble des travaux et une analyse cohérente et pertinente des risques.

- **Examens de qualité : description des procédures principales**

La revue systématique des dossiers et des notes de synthèses par la Direction du cabinet permet d'éliminer les risques de non qualité des dossiers et de compléter ou régulariser immédiatement tout point faible détecté dans un dossier, et ce, lors des revues intermédiaires, pré-finales et finales.

- **Contrôles externes de qualité : organismes, dates, nature des vérifications et conclusions**

Le cabinet a été contrôlé par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en 2015, et ce, en application des dispositions de l'article R. 821-26 du Code de commerce. Les conclusions comprenaient des recommandations relatives à des points formels d'amélioration. Le cabinet a intégré ces observations dans sa démarche d'ensemble.

### III. Clients

#### 1. Liste des clients APE

NEANT

#### 2. Liste des clients Etablissement de crédit

BPVF - Banque Populaire Val de France (*Mandat renouvelé successivement depuis nomination en 1998*)

SBE - Société de Banque et d'Expansion (*Nomination du cabinet en 2005*)

## IV. Ressources humaines

### 1. Collaborateurs

- La SA Thierry MOREL & Associés dispose d'une équipe stable de quatre collaborateurs (*hors Direction Générale*), dédiés partiellement aux missions de commissariat aux comptes. La rémunération des collaborateurs du cabinet est composée d'un fixe sur 13 mois, auquel s'ajoute des primes.
- La base de rémunération des associés salariés de la SA Thierry MOREL & associés est également composée d'un fixe sur 13 mois, auquel s'ajoute des primes.

### 2. Formation continue

- **Description de la politique suivie**

La Direction Générale assume la coordination des actions de formation du cabinet.

Monsieur Thierry MOREL a suivi 43 heures de formation au cours de l'année 2017, dont 22 heures homologuées dans les domaines du commissariat aux comptes, et ce, selon la déclaration de formation 2017.

Les collaborateurs opérationnels du cabinet peuvent suivre périodiquement des actions de formation, selon leurs domaines de compétence et leur expérience.

Chaque collaborateur bénéficie d'un accès à la documentation technique du cabinet, régulièrement mise à jour.



## V. Déclaration de l'organe de direction

En application de l'article R 823-21 du Code du Commerce, j'atteste que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Fait à CHARTRES, le 31 décembre 2017

**Thierry MOREL**

Président Directeur Général

*SA Thierry MOREL & Associés*